

## GRILLE DE TARIFICATION COTISATION SAISON 2023-2024

VALIDE DU 1 SEPTEMBRE 2023 AU 31 AOÛT 2024  
L'appellation des catégories est assujettie à des changements



### CATÉGORIES

MEMBRES COLLECTIFS	
<b>CLUBS</b>	
Base - Nouveau club 100 membres et moins	215 \$
Base – Club récréatif 50 membres et moins et club ACRO	428 \$
Base - Club récréatif et club GR	714 \$
Base - Club récréatif et circuit régional	1 565 \$
Base - Club récréatif et compétitif CR-PROV-NAT <i>moins de 2 500 membres</i>	2 772 \$
Base - Club récréatif et compétitif CR-PROV-NAT <i>2 500 à 4 999 membres</i>	5 670 \$
Base - Club récréatif et compétitif CR-PROV-NAT <i>plus de 5000 membres</i>	5 670 \$
MEMBRES INDIVIDUELS	
<b>ADMINISTRATEURS, ENTRAÎNEURS ET OFFICIELS</b>	
Administrateur d'un club	Inclus
Administrateur d'une ARG	Inclus
Entraîneur – Compétitif PROV-NAT	125 \$
Entraîneur récréatif et circuit régional	83 \$
Entraîneur ACRO et PARKOUR	83 \$
Moniteur ( <i>12 ans et +, avec ou sans certification</i> )	68 \$
Officiel interrégional / PROV / NAT / FIG	54 \$
Officiel débutant et régional	36 \$
<b>ATHLÈTES CIRCUIT NATIONAL</b>	
GAF (N9, N10) de tous âges - HP (Novice, Junior, Senior)	205 \$
GAM (Nat. ouvert, Junior, Senior, Senior nouv. génération, Espoir)	205 \$
STR (N5, N6, N7, Junior, Senior)	205 \$
GR (Novice, Junior, Senior, HP)	205 \$
ACRO (Jeunesse, FIG)	84 \$
<b>ATHLÈTES CIRCUIT PROVINCIAL</b>	
DÉFI GAF (3, 4, 5, 6) - DÉFI STR (3, 4, 5, 6)	127 \$
GAF (N4, N5, N6, N7, N8, Youth/Jeunesse)	170 \$
GAM (N1, N2, N3, N4, N5)	170 \$
STR (N1, N2, N3, N4)	170 \$
GR (N2, N3, N4, N5, N6)	170 \$
ACRO (N7, N8, N9, N10)	84 \$
PK (PKFP, PKF, PKS)	83 \$
<b>ATHLÈTES CIRCUIT RÉGIONAL</b>	
GAF (R2, R3) — STR (R2, R3) — GR (R1, R2, R3)	58 \$
GAF (R4, R5, R6) — STR (R4, R5, R6)	84 \$
DÉFI GAF (1, 2) — GAM (1, 2, 3, 4) — STR (1, 2)	84 \$
GR (N1, N2) de 8 ans et moins	84 \$
ACRO (N2, N3, N4, N5, N6)	84 \$
Masters	84 \$
<b>PARTICIPANTS CIRCUIT RÉCRÉATIF</b>	
Gymnaste récréatif	35 \$
Bébé actif ( <i>3 ans et moins</i> ) <sup>[1]</sup>	14 \$
Gymnastique adaptée ( <i>personne à besoins particuliers</i> ) <sup>[2]</sup>	20 \$
<b>PARTICIPANTS INITIATION</b>	
1 jour ( <i>fête d'enfants, groupe préscolaire ou scolaire, etc.</i> )	5 \$
Camp d'été ( <i>24 juin au 31 août</i> ) et semaine de relâche	18 \$

[1] Est considéré bébé actif un enfant né en 2020 ou après.

[2] Est considéré comme une personne à besoins particuliers celui qui présente une altération des fonctions mentales, sensorielles, langagières ou physiques entravant ses capacités d'autonomie et d'adaptation dans un environnement ordinaire (définition tirée de la LIJBEP, article 2).